

Sujet : [INTERNET] Projet photovoltaïque à l'ancienne carrière de la Sauvetat

De : Susan Franklin <sue.franklin.greta@gmail.com>

Date : 25/11/2020 11:16

Pour : pref-lasauvetat@gers.gouv.fr

Monsieur le Commissaire,

Habitante à la Sauvetat, je vous écris pour exprimer mes pensées par rapport au projet ci-dessus.

Premièrement, je dois dire qu'en général je suis favorable aux projets d'énergie renouvelable. Ceci dit, il ne serait pas une bonne chose de faire n'importe quoi et n'importe où. Un projet photovoltaïque mal situé est capable de nuire, comme tout autre projet d'infrastructure.

D'après ce que j'ai compris, il existe des recommandations officielles concernant la situation des projets photovoltaïques. En plein campagne, les endroits les plus pertinents semblent être les toits des hangars agricoles et des maisons individuelles. Des tels sites ne manquent pas dans la commune de la Sauvetat et les communes avoisinantes. Quant aux villes de Fleurance, Condom, Auch, etc., il y a des zones commerciales où les toits des bâtiments ainsi que leurs parkings pourraient très bien accueillir des panneaux.

D'ailleurs, logiquement, en favorisant l'installation des projets en marge de ville, on serait ainsi plus proche d'un réseau d'électricité plus dense et plus apte à recevoir une production plus importante. Le coût d'adaptation du réseau existant serait donc moins important pour les projets situés ainsi.

Comme l'explique le dossier environnemental du projet proposé à la Sauvetat, la vie de la commune est dominée par les activités agricoles. Il s'agit d'une agriculture intensive, où le bocage d'autrefois a été transformé à la recherche d'un niveau de production augmentée. Beaucoup de haies et de bosquets ont été arrachées et il ne reste que peu d'endroits laissés à la nature. Depuis la cessation d'activité à la carrière, celle-ci est devenue un refuge rare pour la faune et la flore sauvage. Les habitants du Gers sont fiers de leur patrimoine, et avec raison, mais le patrimoine ne consiste pas seulement de bâtiments historiques, ni même de culture humaine; la biodiversité est également un patrimoine précieux qui est essentielle pour la continuation de la vie humaine. Les zones en friche, apparemment négligées, sont très importantes

comme refuge pour les insectes pollinisateurs, les petits mammaliens, les oiseaux, etc.

Les projets d'énergie renouvelable sont souvent décrits comme étant "d'intérêt général", c'est-à-dire, nous utilisons tous l'électricité et il faut la produire de façon plus propre. Mais faut-il pour cela que certains souffrent? Moi-même, je n'habite pas à côté du site, et le projet n'aurait que peu d'effet sur moi au jour le jour. Mais pour ceux qui habitent tout près, en dehors du dérangement de la construction, l'impact visuel serait important. Ils ont attendu longtemps la fin de l'activité de la carrière, laquelle a été prolongée au moins une fois par une extension de permis, avec la promesse que le terrain serait remis en état à la fin. Maintenant, ils devront s'attendre à une activité semi-industrielle à proximité, avec la diminution de la valeur de leurs maisons qui s'ensuit. Dans au moins un cas, il s'agit de personnes âgées qui pourraient à l'avenir avoir besoin du capital de leur maison pour financer une vie en résidence senior, ou similaire. Il me semble qu'au lieu d'être réellement "d'intérêt général", ce projet est plutôt un investissement commercial qui profiterait à certains - le propriétaire du terrain et l'entreprise investisseur - au mal d'autres. Je répète, les sites alternatifs ne manquent pas; on n'est pas contraint à installer les panneaux sur ce terrain, à défaut d'autre possibilités.

D'autres destinations possibles existent pour le site. Par exemple, la valeur du terrain n'est pas énorme; ce n'est même plus un terrain agricole. Si le propriétaire actuel était d'accord, je pense qu'il serait possible que la commune, ou peut-être le département, achète le terrain pour le transformer en parc naturel. Ainsi sa valeur pour la faune et la flore sauvage serait préservée, les voisins seraient apaisés, et la population locale aurait un lieu de promenade et de détente. Peu de transformation et d'entretien serait nécessaire: trois ou quatre places de parking à l'entrée, un sentier en terre, peut-être une ou deux tables de pique-nique, couper de temps en temps une branche dangereuse... Ni le prix d'achat, ni les transformations ne seraient extravagantes.

Un point de plus: je trouve que cette enquête publique, tenue pendant cette période particulière, où nous sommes tous limités dans nos mouvements et où les réunions publiques ne sont pas possibles, n'est pas suffisante. Elle ne permet pas à la population de se réunir, d'échanger avec les voisins. De plus, tout le monde est distrait par d'autres soucis: comment gagner sa vie,

comment *vivre* avec de telles limites. Monsieur le Commissaire, je suis certaine que vous faites de votre mieux, mais l'enquête actuelle ne permet pas à la population d'y participer comme elle en a le droit.

Pour résumer, mon avis est que le site de l'ancienne carrière de la Sauvetat n'est pas un bon site pour un projet photovoltaïque. Il y a des sites locaux (toits des hangars et des maisons) et en zone périurbaine (en zone commerciale) qui sont mieux adaptés à celui-ci. Ce terrain en friche de l'ancienne carrière est devenu important pour la nature, la biodiversité, soit le patrimoine naturel local. L'intérêt général du projet n'est pas prouvé et, en fait, il va définitivement nuire à certains. Une autre destination pour le terrain est possible et, à mon avis, beaucoup plus désirable. L'état d'urgence sanitaire ne permet pas à la population de participer pleinement à l'enquête publique.

Je vous remercie d'avoir pris de temps pour lire ce mél, et j'espère que vous le prendrez en compte pour la rédaction de votre rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Susan FRANKLIN
"Bélesta"
chemin de la hune
32500 LA SAUVETAT

